



Procès-verbal de la séance du Conseil Général du 17 décembre 2020 à 20h00

Monsieur Willy Gerber, doyen, ouvre la séance avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la législature 2020-2024 par le Président de Commune
2. Constitution du bureau provisoire du Conseil général, présidée par le doyen d'âge
3. Appel
4. Nomination du bureau du Conseil général
 - Président
 - Vice-président
 - Secrétaire
 - Secrétaire adjoint
 - Deux questeurs
5. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 4 décembre 2020
6. Nomination du Conseil communal (5 membres)
7. Nomination des commissions :
 - a) Commission financière (5 membres)
 - b) Commission des naturalisations et des agrégations (5 membres)
 - c) Commission sportive et touristique (4 membres) + le président qui est le responsable du dicastère de la culture et des sports
8. Nominations des représentants du Conseil général dans diverses organisations
 - a) 1 membre à la CRT Commission régionale des transports
 - b) 1 membre au CES VDT Conseil d'établissement scolaire du Val-de-Travers
9. Divers

1. Laurent Piaget ouvre la séance de cette nouvelle législature en félicitant les élus. Il donne lecture de l'ordre du jour et explique le fonctionnement de la séance.

2. **Constitution du bureau provisoire du Conseil général, présidée par le doyen d'âge:**

Doyen : Willy Gerber

Il salue l'assemblée et félicite tout le monde pour la réussite de l'élection. Il relève l'importance d'avoir des personnes impliquées dans la Commune.

Il nomme les trois plus jeunes élus qui fonctionneront provisoirement comme secrétaire et questeurs :

Damien Walther, secrétaire. Gaël Buchs et Benoit Erb, questeurs.

Il précise que le procès-verbal sera établi par l'administratrice.

3. Appel

Sont présents.

Alber Nathanaël, Buchs Gaël, Buchs Roger, Erb Benoît, Gerber Willy, Gyseler Fabien, Juvet Philippe, Pétremand Fabien, Piaget Laurent, Prospero Adrian, Walther Damien.

4. Nomination du bureau du Conseil Général

Sont proposés :

Président : Philippe Juvet
Vice-Président : Fabien Gyseler
Secrétaire : Fabien Pétremand
Secrétaire-adjoint : Damien Walther
Questeurs : Gaël Buchs
: Benoit Erb

Le bureau est élu tacitement.

M. Philippe Juvet prend la présidence de l'assemblée et remercie pour la confiance accordée.

5. Procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

6. Nomination du Conseil Communal

Les 4 représentants de la précédente législature sont d'accord de continuer, Il s'agit de : Adrian Prospero, Laurent Piaget, Nathanaël Alber, Willy Gerber.

Sont également proposés : François Guenot et Jérôme Gyseler.

L'élection a lieu par bulletin secret :

Candidats	1 ^{er} Tour	2 ^{ème} tour
Laurent Piaget	11	
Adrian Prospero	11	
Nathanaël Alber	11	
Gerber Willy	10	
François Guenot	8	
Jérôme Gyseler	4	

Sont élus au premier tour

Laurent Piaget
Adrian Prospero
Nathanaël Alber
Gerber Willy
François Guenot

Pour compléter le Conseil général ce sont les viennent-ensuite qui seront élus. Il y a 4 places vacantes :

Sont nommés :

Grandjean René
Gyseler Jérôme
Perrin Yvan
Huguenin-Dumittan Lise

7. Nomination des commissions

Sont proposés et élus tacitement :

Commission financière 5 membres	
Membre	René Grandjean
Membre	Roger Buchs
Membre	Damien Walther
Membre	Benoit Erb
Membre	Philippe Juvet

Sont proposés et élus tacitement :

Commission des naturalisations 5 membres	
Membre	Lise Huguenin
Membre	Gaël Buchs
Membre	Yvan Perrin
Membre	Jérôme Gyseler
Membre	René Grandjean

Sont proposés et élus tacitement :

Commission sportive 5 membres	
Président responsable du dicastère	A définir selon attribution des dicastères
Membre	Stéphane Evard
Membre	Pierre-Alain Sueur
Membre	Fabien Gyseler
Membre	Benoit Erb

8. Nominations des représentants de la Commune dans diverses organisations

CRT : proposition

M. Philippe Juvet sera le représentant à la CRT

CES : Proposition :

M. Jérôme Gyseler sera le représentant au CES du Val-de-Travers.

Les autres commissions seront nommées par le Conseil communal. Les membres intéressés doivent s'approcher de l'administration.

Benoit Erb demande si le Comité d'école peut être nommé par le Conseil général ? Laurent Piaget explique que le comité d'école se gère seul. Si des personnes sont intéressées, elles peuvent s'adresser à l'administration qui établira le lien.

9. Divers

La parole n'est plus demandée, le président lève la séance et remercie chacun pour son implication dans les autorités communales.

Séance levée à 20h30

La Côte-aux-Fées, le 17 décembre 2020/prp

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Philippe Juvet



Fabien Pétremand

